

PROCES-VERBAL

des délibérations du conseil municipal

Séance ordinaire du lundi 27 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de janvier à 18 heures 30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 23 janvier 2025, à la mairie, sous la présidence de Madame Marion LE POGAM, Maire.

En présence de :

Marion LE POGAM, André BOUDART, Bertrand HELLEU, Kathy LEBRETON, Hervé BURBAN, Jacqueline MADOUASSE, Bernard WIMART, Yannick SENE, Michèle LECOMMANDOUX, Jacques DESIGNE, Karine CRETE.

Absent(s) :

Annie-Noëlle BURBAN, Michel CHRISTOPHE, Arnaud COUE (pouvoir à Jacques DESIGNE).

Nombre de membres du conseil	
En exercice	14
Présents	11
Votants	12

Le conseil municipal a désigné, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Karine CRETE pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

n° d'ordre	n° et objet de la délibération	
1	2025-04	Finances – Demande de subvention – Rénovation de l'espace socio-culturel
2	2025-05	Finances – Demande de subvention – Rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande

Délibération n°1

2025-04

Finances – Demande de subvention – Rénovation de l'espace socio-culturel

Nombre de membres du conseil	
En exercice	14
Présents	11
Votants	12

En présence de :

Marion LE POGAM, André BOUDART, Bertrand HELLEU, Kathy LEBRETON, Hervé BURBAN, Jacqueline MADOUASSE, Bernard WIMART, Yannick SENE, Michèle LECOMMANDOUX, Jacques DESIGNE, Karine CRETE.

Vote	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Absent(s) :

Annie-Noëlle BURBAN, Michel CHRISTOPHE, Arnaud COUE (pouvoir à Jacques DESIGNE).

Construite en 1971, située avenue de la Libération, la salle polyvalente de la commune, aujourd'hui appelée Espace socio-culturel, a connu plusieurs aménagements et/ou agrandissements en 1981, 2000 et 2007.

Très largement utilisée, que ce soit par les associations communales ou par les habitants pour des locations ponctuelles, elle n'en souffre pas moins de quelques défauts de conception (accessibilité de la scène, aménagement peu fonctionnel des cuisines, isolation et confort thermique). L'étude proposée par Morbihan Energies a permis de mettre en lumière la nécessité de procéder au changement du chauffage ainsi que de grandes marges de progression concernant l'isolation du bâtiment.

Par ailleurs, la commune est lauréate de l'appel à projet lancé par Morbihan Energies concernant l'installation de panneaux photovoltaïques. Ainsi, la commune a décidé d'inclure dans cette rénovation le remplacement de la toiture actuelle comportant de l'amiante pour accueillir les panneaux photovoltaïques financés par Morbihan Energies et mettre en place de l'autoconsommation partage.

Madame le Maire rappelle qu'il a été décidé d'aller plus loin que la simple rénovation énergétique, rendue possible avec l'accompagnement de Morbihan Energies, pour procéder à une rénovation plus profonde de la salle communale.

Au surplus, décision a été prise de s'adjoindre l'expertise d'usage de différents types d'utilisateurs. Ainsi, responsables associatifs, utilisateurs et professionnels de la restauration ont été réunis à plusieurs reprises afin d'échanger sur les propositions d'aménagements du maître d'œuvre. Ces échanges ont permis d'enrichir la proposition de la commune et permettront une meilleure appropriation par les utilisateurs, associés à ce projet.

Le montant de maîtrise d'œuvre, des études et missions annexes s'élève à 59 074 € HT. Le montant des travaux s'élèverait, selon l'estimatif fourni, à 799 300 € HT, soit un total de 858 374 € HT.

Selon les critères fournis dans la circulaire préfectorale concernant la campagne DETR et DSIL 2025, l'opération pourrait prétendre à une subvention de 35% d'un montant de dépenses éligibles de 400 000 € HT, soit 140 000 € maximum.

Le plan de financement serait le suivant :

BESOINS	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Etudes préalables et maîtrise d'œuvre	59 074.00	7%	Etat (aide sollicitée)	140 000.00	16%
Travaux	799 300.00	93%			
			Autofinancement	718 374.00	84%
TOTAL DES BESOINS	858 374.00	100 %	TOTAL DES RES-SOURCES	858 374.00	100 %

Afin de finaliser le dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture du Morbihan, il convient d'adopter une délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** le principe de cette opération et le plan de financement exposé préalablement,
- **SOLLICITE** de l'Etat le bénéfice d'une subvention aussi élevée que prévue selon ses critères concernant le projet de rénovation de l'espace socio-culturel,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce sujet.

Délibération n°2

2025-05

Finances – Demande de subvention – Rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande

Nombre de membres du conseil	
En exercice	14
Présents	11
Votants	12

En présence de :

Marion LE POGAM, André BOUDART, Bertrand HELLEU, Kathy LEBRETON, Hervé BURBAN, Jacqueline MADOUASSE, Bernard WIMART, Yannick SENE, Michèle LECOMMANDOUX, Jacques DESIGNE, Karine CRETE.

Vote	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Absent(s) :

Annie-Noëlle BURBAN, Michel CHRISTOPHE, Arnaud COUE (pouvoir à Jacques DESIGNE).

Située rue de Brocéliande, l'ancienne école publique a lors de sa fermeture été transformée en une salle municipale et un logement. Le logement étant actuellement inoccupé, il a été décidé de procéder à la rénovation de cet ensemble.

Ces travaux permettront, s'agissant de la salle municipale, de la rendre plus fonctionnelle (accessibilité, rangements, point d'eau, WC PMR...) et polyvalente.

S'agissant du logement, sa rénovation complète aboutira à une meilleure utilisation de l'espace inutilisé, à la création d'une terrasse et l'appropriation de l'ancienne cour, aujourd'hui inutilisée, en jardin d'agrément.

Le montant de maîtrise d'œuvre, des études et missions annexes s'élève à 47 565,06 € HT. Le montant des travaux s'élèverait, selon l'estimatif fourni, à 371 019,86 € HT, soit un total de 418 584,86 € HT.

Selon les critères fournis dans la circulaire préfectorale concernant la campagne DETR et DSIL 2025, l'opération pourrait prétendre pour la partie salle communale à une subvention de 35% du montant des travaux éligibles, 47% pour la partie logement.

Le plan de financement serait le suivant :

BESOINS	Montant HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Etudes préalables et maîtrise d'œuvre	47 565.03	11%	Etat (partie logement, aide sollicitée)	142 909.67	34%
Travaux	371 020.86	89%	Etat (partie salle communale, aide sollicitée)	40 082.61	10%
			Autofinancement	235 593.60	56%
TOTAL DES BESOINS	418 585.89	100 %	TOTAL DES RESSOURCES	418 585.89	100 %

Afin de finaliser le dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture du Morbihan, il convient d'adopter une délibération.

CONSIDERANT le plan de financement annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** le principe de cette opération et le plan de financement exposé préalablement,
- **SOLLICITE** de l'Etat le bénéfice d'une subvention aussi élevée que prévue selon ses critères concernant le projet de rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande, composé d'un logement et d'une salle communale,

- ➔ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce sujet.

L'ordre du jour réglementaire étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19 heures 25.

Discussions à caractère non décisionnel

Néant

Fait et délibéré à Saint-Martin-sur-Oust, le 27 janvier 2025,

Le secrétaire de séance,
Karine CRETE

Le Maire,
Marion LE POGAM



